

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
du 27/06/2022 à 19H30 à la mairie**

Date de convocation : 20/06/2022

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Maire - Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Hervé GUILLOU, Gilles MOLAC, Marc BALAYER, Monique BESCOU, Marie-Thérèse NEDELEC, Baptiste DANION, Jean-Claude KERHASCOËT.

Absent : M. Jérôme KERSALÉ

Secrétaire de séance : M. Fabrice LE BERRRE

Ordre du jour :

- 30- Subventions 2022 aux associations
- 31- Extension élevage Gaec ARMOR
- 32- Modalités de publicité des actes des collectivités territoriales
- 33- Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein de la commission « Affaires scolaires – Enfance – jeunesse »
- 34-DPU/DIA
- Compte-rendu des décisions du maire
- Compte-rendu urbanisme
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04/04/2022 est approuvé à l'unanimité.

30 : SUBVENTIONS 2022

M. Jean-Claude KERHASCOËT, membre du bureau de la société de chasse, ayant quitté la salle au moment du vote, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

ORGANISME	Observations	Montant
Rêves de clown		100,00 €
France Alzheimer		100,00 €
Rés'Agri		93,50 €
Handisport Cornouaille Quimper		50,00 €
Secours Populaire Châteaulin		80,00 €
Société de Chasse St-Nic		1 000,00 €
Galouperien Sant Vig		200,00 €
Korolerien Sant Vig		600,00 €
Club de Char à Voile Pentrez		2 500,00 €
EPE Saint-Nic		2 500,00 €
Club de Loisirs Résidence Ty Lann Plomodiern		450,00 €
	TOTAL	7 673,50 €

31 : EXTENSION ÉLEVAGE GAEC ARMOR : CONSULTATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'extension de l'élevage de vaches laitières du GAEC ARMOR – lieu-dit La Forêt à Landevennec - tel qu'il est proposé.

32 : PUBLICITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la modalité de publicité des actes de la commune par affichage à compter du 1^{er} juillet 2022.

33 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE

Suite à la démission de M. Ewan GUILLOU, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Jean-Pierre CANN nouveau membre de la commission n° 5 « Affaires scolaires – Enfance – Jeunesse ».

34 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption sur la vente d'une maison et d'un terrain situés 3 bis, rue de l'Église – section AE 137 et 160.

COMPTE-RENDU URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- SCI Kergoat Côme 2, Kergoat Côme - ZI 161 : changement de destination d'un ancien corps de ferme en habitation, avec surélévation : refus le 13/06/2022

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

- FAUST Gérard - 28, Les Hauts de Pentrez - AB 262 : Création de vélux : accord tacite le 15/04/2022
- CCVP - Chemin des Dunes - AD 137 : Bureau, atelier, vestiaires + toilettes : refus le 28/02/2022
- RIO Nicolas - 10, Le Hameau de Pentrez - ZI 331 : Clôture : accord avec prescriptions le 15/06/2022
- NORMAN Mark - 40, rue Gradlon - AC 104 : Pose de 2 vélux : accord tacite le 13/04/2022
- HOMAIR - Chemin des Dunes - AB 169, 245, 146 : Extension de l'accueil pour épicerie du camping : accord le 15/04/2022
- BEUGNON Lucie - 10, rue de St Jean - AE 14 : Rénovation énergétique, travaux d'isolation : double vitrage : accord avec prescriptions le 15/04/2022
- IMHOTEP - Les Fermettes de la Plage - AB 256 : Changement des portes d'entrée des appartements : refus le 02/05/2022
- ROBIN Jean - Rue Bellevue - AB 265 : Palissade en bois : accord avec prescriptions le 15/04/2022
- SNEF - Rue de la Presqu'île - AB 18 : Relais de téléphonie mobile sur le château d'eau de Kéréon : accord le 19/04/2022
- DANZÉ Pascal - 10, route du Cosquer - ZE 367 : Abri à fourrage : refus le 28/04/2022
- ADEKWATTS - Pennavouez - ZH 78 : Pose de panneaux photovoltaïques : accord avec prescriptions le 19/05/2022
- TOBIE Guillaume - 34 b, rue Gradlon - AC 211 : Clôture : accord le 10/06/2022
- COCHET Pierre - Trohom - ZD 6 : Réfection toiture : accord avec prescriptions le 31/05/2022
- LAGARDE Solène - 14, rue du Ménez-Hom - AE 59 : Changement des fenêtres : accord avec prescriptions le 01/06/2022
- EDF - ENR - 10, Brémellec - ZI 127 : Générateur photovoltaïque : accord le 24/05/2022
- LASTENNET Christian - Pors Carzic - ZL 62 : Rénovation : accord le 17/06/2022

DPU/DIA

Le droit de préemption ne sera pas appliqué sur la vente du bien suivant :

- (2022-008) : Terrain rue Goulitquer : le 26/04/2022

Compte-rendu des décisions du maire :

07 : validation le 05/04/2022 du devis établi par le garage Nicolas - Saint Jean - 29550 Saint-Nic pour le remplacement de quatre injecteurs d'un véhicule communal (Citroën Jumper) pour un montant de 1 894,24 € HT (2 273,09 € TTC).

08 : validation le 08/04/2022 du devis des services funéraires Jolec - 3 rue du Porzay 29550 Plomodiern pour l'exécution de travaux funéraires au cimetière pour la famille de M. Alain Guéguéniat (exécution d'une fosse, creusement d'une fosse en vue de l'inhumation de reliques, dépose et évacuation d'un monument après déplacement du calvaire et fourniture d'une boîte à ossements) pour un montant de 1 091,67 € HT (1 310,00 € TTC).

09 : validation le 20/04/2022 du devis établi par la société Point Vert – Croas e Meno – 29560 Telgruc-sur-Mer pour la fourniture de sable normé destiné à l'aire de jeux du Jardin des Dunes pour un montant de 2 025,00 € TTC.

10 : validation le 04/05/2022 du devis établi par la société Bricopro Floricane – ZA de Kerdanvez – 29160 Crozon et relatif à l'achat de deux débroussailluses à batterie, d'une tête réciprocatrice, de quatre batteries et d'un chargeur rapide multi-batterie pour un montant de 3 006,00 € TTC.

11 : validation le 10/05/2022 des devis pour les contrats 2022/2023 de lutte contre les nuisibles établis par la société FARAGO Bretagne 15, rue du Sabot à Ploufragan (Côtes d'Armor), pour les montants suivants :

- Contrat de dératisation/désourisation : 1 273,77 € HT (1 528,52 € TTC),
- Contrat de désinsectisation/détection insectes rampants (cantine) : 147,55 € HT (177,06 € TTC)
- Contrat d'entretien des destructeurs d'insectes volants (cantine) : 61,25 € HT (73,50 € TTC)

12 : validation le 18/05/2022 du devis pour l'exécution de travaux de mise en conformité électrique de la salle communale de Pentrez (interrupteur différentiel, étiquettes et coffret de sécurité, hublots leds, télécommande Baes, blocs d'ambiance, blocs de sortie et blocs de sortie de secours) établi par la société Ouest Domotique – 20, rue Marcel Milin - 29150 Châteaulin pour un montant de 5 033,75 € HT (6 040,50 € TTC).

13 : validation le 03/06/2022 du devis établi par la société Déclic Informatique – 8, rue de la Poste 29470 Plougastel-Daoulas pour l'achat de matériel informatique pour l'école, la bibliothèque et Mme la Maire pour un montant de 2 673,98 € HT (3 208,78 € TTC).

14 : validation le 14/06/2022 du détail quantitatif estimatif valant bon de commande suivant et établi dans le cadre du marché à bons de commande pour la modernisation de la voirie communale conclu le 17 mai 2019 avec la société COLAS – 1 rue du Général Leclerc – CS 80022 – 29470 Plougastel Daoulas, pour le montant suivant :

n° devis	Libellé des travaux	Montant HT	Montant TTC
OF-2019030039-0056	Chemin de Brégalar	9 485,00 €	11 382,00 €
	TOTAL	9 485,00 €	11 382,00 €

15 : validation le 27/06/2022 de la proposition de raccordement électrique de la chapelle St-Côme établie par ENEDIS BREST pour un montant de 1 109,40 € HT (1 331,28 € TTC).

Questions diverses :

- Le permis des ateliers municipaux a été accordé le jeudi 23 juin. Le dossier a pris du retard en raison des pièces complémentaires des Bâtiments de France.

Sur le prix de revient total et questionnement, un surcoût est à prévoir. L'accent sera mis sur la vigilance face aux propositions des entreprises lors de l'appel d'offres

- Le nettoyage des ruisseaux est à la charge des propriétaires riverains. Un appel à la société Eaux et rivières ou à la Police de l'eau est proposé.

- La vitesse dans le bourg : le bourg est traversé par deux départementales la D63 et la D68. Madame le Maire rappelle que la vitesse à 30 km/h n'est pas respectée, qu'une étude sera réalisée à la rentrée avec la FIA dans le cadre d'un aménagement des entrées de bourg, des voies de circulations, du mobilier urbain pour partager les usages et faire respecter la vitesse. Les élus intéressés par ce dossier seront invités à y participer. Ce dossier nécessite également de travailler avec le département et avec les résidents du bourg. Un aménagement provisoire a été demandé, à voir avec l'ATD.

- Intervention sur la sécurité incendie dans la salle de Pentrez : le dossier ERP de la salle de Pentrez a reçu un avis favorable du SDIS et de la Sous-Préfecture et tous les problèmes ont été résolus.

- Le lotissement du Bourg : en attente de la division parcellaire et de l'achat.

La séance est levée à 20 h 34

Affiché le 30 juin 2022

La Maire,
Annie KERHASCOËT


